



À l'attention des RRF parapente et delta

Nice, le 13 février 2018

N/Réf. : CF1805 - Alternance DEJEPS_ formations fédérales

Suivi technique : Jacky Bouvard

Suivi administratif : Emilie Sciandra

Objet : alternance des stagiaires DEJEPS vol libre sur formation fédérale

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez les diplômes professionnels de la filière vol libre ont subi des évolutions ces derniers mois et la formation de cadres fait dorénavant pleinement partie des contenus abordés lors du cursus menant au DE JEPS.

Ainsi, d'un commun accord entre la commission Formation nationale, la direction technique nationale de la FFVL et l'ENSA, il a semblé pertinent de confronter ces stagiaires à la réalité des formations en vol libre et, notamment, à nos formations fédérales.

C'est pourquoi, avec votre concours, il est envisagé de permettre à chacun des stagiaires DEJEPS de réaliser quatre journées « d'observation et de découverte » de sessions de formations fédérales (exemples : Qbi hors préformation, accompagnateur, animateur, monitorat fédéral, UC cycle 3...) ; L'objectif est de leur permettre d'échanger avec les formateurs mais également de prendre conscience des enjeux et des responsabilités qui pèsent sur vos équipes à ces occasions. Cela leur donnera aussi la possibilité de s'approprier des éléments techniques ou pédagogiques, et par l'échange entre professionnels générés, de contribuer in fine à une meilleure harmonisation des pratiques.

La mise en œuvre de ce dispositif, expérimenté cette année avec un nombre de stagiaires réduit, devrait permettre d'éprouver la faisabilité et l'efficacité de ces temps d'échange afin de reconduire, si le test est concluant, ce dispositif les années suivantes.

Procédure retenue

1. Le stagiaire DEJEPS se positionne sur une ou plusieurs dates à partir du planning régional et national des formations fédérales. C'est l'ENSA qui centralise les demandes.
2. Une fois les éventuels doublons résorbés, l'ENSA adresse chaque stagiaire au RRF concerné qui devra donner son accord pour valider la présence du stagiaire DEJEPS durant les actions de formations identifiées.
3. En notifiant son accord, le RRF adresse au stagiaire DEJEPS les documents techniques/pédagogiques relatifs au stage de formation visé (planning, documents supports).
4. Après accord du RRF, le stagiaire DEJEPS prend contact avec les formateurs présents sur l'action de formation pour déterminer les lieux/dates de rdv et éventuellement échanger sur les contenus de formation prévus.

Postes susceptibles d'être occupés par le stagiaire DEJEPS

La priorité est l'observation des pratiques professionnelles et l'échange avec les formateurs sur les contenus techniques, les approches pédagogiques, les critères d'évaluation, etc...

Concernant les stagiaires en formation initiale (non titulaire d'un BPJEPS), les séquences pratiques de terrain resteront du ressort exclusif des formateurs.

En revanche, si les formateurs l'estiment opportun, le stagiaire DEJEPS peut être invité à animer des séquences de briefing/débriefing afin d'être mis ponctuellement en situation dans un cadre sécuritaire.

Bilan/synthèse

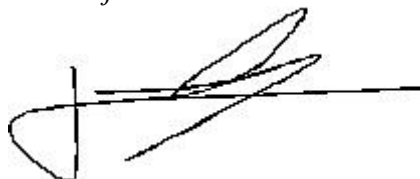
À l'issue de sa période de présence, le stagiaire DEJEPS rédigera un compte-rendu succinct qui pourra le cas échéant être complété par les observations des formateurs. Le formateur-tuteur signera obligatoirement la fiche de présence du stagiaire et pourra indiquer les observations qu'il jugera utiles sur l'attitude du stagiaire et ses aptitudes à la formation de cadres.

Nb : vous trouverez joint à ce message et pour information le mémo destiné aux formateurs.

Il nous reste à vous remercier pour votre participation à cette évolution, expérimentale, des cursus de formation et vous rappeler que l'ENSA reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous pour toute question ou difficulté particulière.

Vous souhaitant une excellente saison.

Jacky BOUVARD
DTN Adjoint de la FFVL



Contact :

École Nationale de Ski et d'Alpinisme
Département vol libre – 35 route du Bouchet – 74 401 CHAMONIX Cedex
vol-libre@ensm.sports.gouv.fr ou 04.50.55.30.29
Sylvain Orthlieb : sylvain.orthlieb@ensm.sports.gouv.fr ou 06.81.65.77.08